Décision 01-D-02 du 06 mars 2001

relative à des pratiques mises en œuvre sur le marché des enrobés bitumineux de la Communauté Urbaine de Bordeaux

Posted on: 07 mai 2001 Secteur(s):



Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine Ministre délégué aux finances et au

commerce extérieur

Dispositif(s)Sanction pécuniaire

Entreprise(s)

concernée(s) Colas Sud-Ouest, Screg Sud-Ouest

Lire

le texte intégral de la décision 110.1 Ko